

Rapport de la réunion auprès du Chef de Service MI du 25 juin 2025

Le 25 juin 2025, a eu lieu la 2^e réunion auprès du Chef de Service au centre de conférence en gare de Luxembourg.

La Direction MI était représentée par M. Pascal Poncin - Chef du Service MI, M. Antoine Schiltz - adjoint au Chef de Service et M. Jules Abate - adjoint au Chef de la Cellule RHT. Monsieur Tiago Da Silva Ribeiro assura la fonction de secrétaire.

Le syndicat Chemins de fer FNCTTFEL/Landesverband de l'OGBL fut représenté par Manuel Thiry, Celsio Da Silva et Rui De Sousa.

a. Approbation du rapport du 12 mars 2025

Prise de position des délégués de l'OGBL / Landesverband sur le point 1.6 du rapport de la réunion du 12 mars 2025 :

Les délégués déclarent qu'ils sont bien d'accord avec l'uniformisation des tours de service au sein du service MI, mais qu'ils s'opposent à l'introduction du système de contrôle des présences. Afin de clarifier la situation, cette question sera discutée lors d'une prochaine réunion.

Le rapport a été jugé bon à l'unanimité.

b. Informations du Chef de Service

Le Chef de Service a informé les délégués que le personnel du Service MI travaille dans 41 bâtiments différents. 17 de ces bâtiments sont en cours de rénovation, deux sont inutilisables et trois sont loués. 36 inventaires doivent être réalisés, dont 16 sont terminés et 20 restent à réaliser. Pour toute question, n'hésitez pas à vous adresser aux représentants du personnel.

MI a mené une enquête sur l'utilisation du CFlex : 54 personnes utilisent les voitures et 47 ne les utilisent pas. Cette enquête a révélé une mauvaise communication avec la ligne d'assistance. Le

système de réservation a également reçu une mauvaise note.

Le Chef de Service nous a informés que les primes demandées lors des réunions précédentes seront mises en œuvre. Elles concernent les travaux liés où les agents sont en contact avec les matières fécales et aux travaux effectués au système de freinage du « Oflabierg ». Ces primes seront mises en œuvre par une note du RHT MI. Lors de la réunion du CD de vendredi dernier, une demande de révision de l'IG 10 a également été formulée. Le directeur général a accepté cette demande.

c. Réponses aux questions des délégués

1) Concernant le poste de coordinateur voie :
Lors de la réunion du 12 mars 2025, le chef de service a précisé que ce poste serait remplacé temporairement par une autre carrière. Cela constitue pour nous une dégradation des conditions de carrière pour les agents concernés. Les délégués demandent que ces postes restent ouverts pour la carrière I.

Ce poste reste un poste de la carrière I. Il ne peut être occupé par un agent d'une autre carrière qu'en cas de manque de personnel dans la carrière I. L'occupation du poste par un agent d'une autre carrière n'est possible qu'avec l'accord de la délégation du personnel.

2) Effectif de la brigade 22 :
Les délégués demandent la vérification de l'effectif de la brigade 22, notamment pour savoir si des agents avec certificat de santé à long terme y figurent. Nous demandons un remplacement pour ces postes vacants.

Un agent de l'équipe a été reformé, c.-à-d. la situation actuelle est un peu améliorée. L'effectif prévoit un besoin estimé de 18 ETP. 20 ETP sont sur place. Le Chef de Service nous précise que la situation était tendue dans le temps passé à cause des traverses en béton.

Cette situation devrait s'améliorer encore dans un avenir proche.

3) Manque de parkings à la brigade 22 :

Il y a un manque de parkings près de la brigade 22 à Pétange. Les délégués demandent qu'une solution soit trouvée pour aménager des parkings destinés aux véhicules des CFL, ainsi qu'éventuellement pour les véhicules des agents. Le service T va déménager en décembre ce qui améliore aussi la situation.

Le Chef de Service nous informe que les CFL ne mettent pas en place des parkings pour des voitures privées. Les 5 emplacements marqués sont à la disposition des agents de tous les services de la CFL. Les agents du service TM seront invités à occuper les places de stationnement libres « non CFL » lors de leur prise de service pendant la nuit.

Les délégués ont souligné que la situation était inacceptable et que certains agents arrivaient même à 5h30 du matin pour s'assurer une place de parking, alors que leur service ne commençait qu'à 7 heures.

4) Amélioration des conteneurs pour les grands chantiers :

Les délégués demandent que les conteneurs mis à disposition pour les grands chantiers soient adaptés aux besoins spécifiques. Les entreprises privées comme ETF, Switelsky, Ferrotec, ainsi que les fournisseurs de services (eau, toilette, etc.) doivent veiller à la qualité des installations mises en place.

Les cahiers de charges précisent qu'il doit y avoir des bases de vie adaptées. Le Chef de Service n'était pas en connaissance du manque de certaines bases. Les agents du terrain sont priés d'informer leur chef d'équipe en cas de manquements. Ces informations seront prises en considération lors des REX.

Le chef de service charge les chefs de district Infra du contrôle des bases de vie. En cas de

plainte d'un agent du terrain, le chef de district Infra se charge de corriger immédiatement la situation.

Les délégués demandent d'expliquer le système REX (Retour d'Expérience) aux agents du terrain. Ceci semble ne pas être très connu.

5) Vérification de l'effectif au CSS :

Les délégués demandent une nouvelle vérification de l'effectif au CSS. La situation actuelle doit être adaptée, notamment en ce qui concerne le paiement d'une majoration d'échelon du PARP, qui est bien occupé par un agent qualifié.

L'effectif prévoit un effectif de 19 ETP qui sont sur place. La situation sera clarifiée dans un avenir proche.

6) Parking CSS :

Les délégués soulignent la nécessité de trouver une solution pour le manque de parkings au CSS et demandent des mesures adaptées.

L'adjoint au Chef de Service nous informe qu'il suit la directive du directeur des ressources humaines qui ne veut clairement pas de places de stationnement pour les cheminots à côté de leurs bureaux. Le parking à côté du bâtiment « Millewee » sera occupé par des voitures CFL endéans deux semaines.

7) Qualification des agents de la carrière supérieure :

Le T2 demande que tous les agents de la carrière supérieure soient qualifiés pour les nouvelles technologies, telles que le BADA, l'auto-commutateur et les caméras de surveillance.

Toutes les formations sont prévues pour tous les agents. Pour des informations plus détaillées, vous pouvez contacter les délégués du personnel.

8) Exemption de la tenue orange :

Les délégués demandent si une exemption de la tenue orange pourrait être envisagée pour certains travaux, notamment en période de forte chaleur,

permettant ainsi le port de vêtements plus adaptés comme des pantalons courts ou des T-shirts.

Le Chef de Service explique que dans le passé des accidents causés par des pantalons courts ont été notés et il nous informe qu'une réglementation existe pour les agents de la SNCF et de la SNCB qui ordonne de porter des pantalons longs. Le Chef de Service favorise d'avoir des règles claires sans exceptions.

Les délégués soulignent qu'il serait humain, en période de forte chaleur, d'autoriser le port de shorts pour les travaux non dangereux. Il convient toutefois de souligner que les shorts n'empêchent pas les accidents.

9) *Respect du nombre maximal d'interrogations par responsable :*

Lors des MAG, un nombre maximal de personnes pouvant être interrogées par responsable a été fixé. Lors de la vérification des organigrammes, il a été constaté que cette règle n'est pas respectée. Les délégués demandent au chef de service de trouver une solution à cette situation.

D'après le Chef de Service, les chefs d'équipe en question ont été demandés et sont d'accord d'interroger plus d'agents.

10) *Tours de service décalés au S21 :*

Les agents du S21 se plaignent des tours de service décalés, ce qui génère une insatisfaction générale au sein de l'équipe. Lors d'une réunion précédente, la suppression de ces tours avait été demandée. À ce jour, aucune réponse n'a été apportée à cette demande. Le mécontentement est palpable et se traduit par des départs d'agents. Nous exigeons des réponses claires sur ce sujet.

Le Chef de Service informe que deux agents de la filière spécialisée ont fait une demande. En tout, il y a 10 agents qui ont fait demande.

Les tours de service ne seront pas abolis, car ils sont considérés comme très importants par le Chef de Service. Ce dernier nous informe

également que l'insatisfaction n'est pas si grande.

11) *Accès aux heures CBRA pour les agents embauchés et en congé parental :*

Les délégués demandent pourquoi les agents nouvellement embauchés, ainsi que ceux en congé parental, ne bénéficient pas des heures CBRA durant la première année de leur contrat.

Ces heures sont prévues pour tous les agents. S'il y a une erreur, l'agent est prié de contacter le service MI RHT pour que la situation soit rectifiée.

12) *Postes d'adjoint au chef d'équipe :*

Les délégués demandent que les postes d'adjoint au chef d'équipe soient classés en tant que poste PARP, afin de garantir une meilleure reconnaissance et un cadre plus équitable pour ces fonctions.

Le Chef de Service a clairement rejeté cette demande.

13) *Réunion d'information sur le nouveau bâtiment :*

Le 21 mars, une réunion d'information concernant l'avancement du nouveau bâtiment de la rue de la Déportation avait été annoncée. Les délégués demandent quand cette réunion aura effectivement lieu, afin d'être informés de l'évolution du projet.

Une réunion d'information avec les chefs d'équipe et la délégation du personnel MI sera mise en place.

14) *Réorganisation du District T :*

Les délégués tiennent à faire le point sur la réorganisation du District T. Est-ce que celle-ci s'est déroulée correctement ? Les responsabilités de l'ancienne équipe NOC ont-elles été équitablement redistribuées entre les équipes concernées ? Autre point important : l'entretien des antennes GSM-R est désormais assuré par les agents CFL eux-mêmes. Or, cela implique de devoir monter jusqu'à 40 mètres de hauteur, ce qui représente un risque non négligeable. Plusieurs collègues ont exprimé

leur malaise face à cette tâche dangereuse, ce qui est parfaitement légitime. Nous demandons donc que ces interventions en hauteur soient confiées uniquement à des agents volontaires du district T, qui se sentent réellement à l'aise avec ce type de travail. Cela garantirait de meilleures conditions de sécurité et éviterait de gaspiller des ressources dans des formations imposées à des collègues qui n'ont ni l'envie ni les aptitudes pour ce genre de mission. La sécurité des agents doit rester une priorité, pas une variable d'ajustement. Toutes les formations seront finies en automne.

Les formations pour les travaux en hauteur seront plus spécifiques. Elles comprendront

deux jours de cours de base et un jour de spécialisation. La situation sera examinée afin de trouver une solution qui convienne à tous et, si possible, de ne pas forcer les agents à effectuer ces travaux.

15) Horaire mobile équipe encadrement chantier :
Les délégués demandent pourquoi les postes de chef d'équipe et de son adjoint ne sont pas admissibles pour l'horaire mobile / télétravail. Quelles sont les raisons qui s'opposent.

Cette demande est clairement rejetée par le Chef de Service pour des raisons d'uniformité au sein du service MI.



Christian Federspil
Delegierter



Manuel Thiry
Delegierter



Rui De Sousa Azevedo
Delegierter



Steven Di Bernardo
Ersatzdelegierter



Celso Da Silva Alves
Ersatzdelegierter



Steve Decker
Ersatzdelegierter

Les délégués du personnel du Service MI du syndicat Chemins de Fer FNCTTFEL/Landesverband



Rapport - Scan me!

Devenir membre
Rejoignez maintenant le
syndicat numéro 1 du Luxembourg